



TRAFIGURA BEHEER B.V.

**DÉCLARATION DE TRAFIGURA BEHEER B.V. ET TRAFIGURA LTD EN RÉPONSE A LA
DIFFUSION SUR RFI DU 19 DÉCEMBRE 2007**

Trafigura Beheer B.V, Trafigura Limited et leurs Directeurs ("Trafigura") souhaitent procéder à la déclaration suivante relative à la diffusion sur RFI et à l'article publié sur Internet le 19 décembre 2007 :

Trafigura a toujours fermement nié toute conduite inappropriée relative au déversement des slops transportés par le *Probo Koala* – ainsi que la société tentera de le démontrer lorsque les plaintes pour atteinte à la personne mentionnées dans les articles de RFI seront étudiées par un Juge du Tribunal de Grande Instance en Angleterre.

Trafigura estime que le Tribunal représente le forum approprié pour l'étude de ces questions et qu'un « procès médiatique » n'est pas adapté. L'affaire de Trafigura est décrite en détail dans sa défense formelle, document à la disposition du public.

A la lumière des articles de RFI, il est toutefois important de clarifier les éléments suivants, pour mémoire :

Les slops en question ont été remis à un entrepreneur indépendant qui avait été recommandé à Trafigura par son agent d'expédition local de longue date. L'entrepreneur a été averti des détails relatifs sur le contenu des slops et a été informé de la nécessité de les manipuler avec précaution, en vertu de toutes les lois en vigueur. Qui plus est, il a produit les licences nécessaires émanant tant du gouvernement que du port lui permettant d'entreprendre de telles opérations. Par conséquent, Trafigura était en droit de penser que l'entrepreneur était convenablement qualifié à cet égard et allait traiter les slops de façon sûre et responsable. Trafigura n'était en aucun cas responsable du caractère répréhensible du comportement de l'entrepreneur et ne pouvait être à même de prévoir une telle conduite.

En outre, la position de Trafigura est claire s'agissant d'indiquer que les slops en question ne peuvent avoir provoqué les décès et les blessures en masse mentionnés dans les articles de RFI.

Les articles de RFI mentionnent l'accord conclu entre Trafigura et le gouvernement ivoirien au mois de février 2007. Toutefois, cet accord a été conclu sans aucune admission de responsabilité. Au contraire, l'accord indiquait que Trafigura, en sa qualité d'entreprise commerciale majeure d'Afrique de l'Ouest, faisait preuve d'un engagement économique très significatif envers la région.

TRAFIGURA BEHEER B.V.

REGISTERED OFFICE: GUSTAV MAHLERPLEIN 102, ITO TOWER, 1082 MA AMSTERDAM, THE NETHERLANDS
MAILING ADDRESS: P.O. BOX 75117, 1070 AC AMSTERDAM, THE NETHERLANDS
TEL: +(31) 20 504 1800 - FAX: +(31) 20 441 5840 - WWW.TRAFIGURA.COM - EMAIL: AMSTERDAM@TRAFIGURA.COM
CHAMBER OF COMMERCE: 33236939



TRAFIGURA BEHEER B.V.

Les articles suggèrent de façon implicite que Trafigura serait suspecté d'avoir participé à la corruption de fonctionnaires en Côte d'Ivoire afin de faciliter le déversement interdit de slops. Ici encore, Trafigura nie fermement de telles allégations totalement infondées.

Trafigura se félicite de l'occasion qui lui est donnée de régler ces affaires intégralement auprès du Tribunal anglais en temps opportun.

Fin.